

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-021-14980/23/BM

■ Approbation d'une convention relative à l'aménagement, la surveillance, l'entretien et le balisage des itinéraires de randonnée pédestre mis en tourisme par la Métropole Aix-Marseille-Provence 66553

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Le projet de développement touristique de la destination « Provence, Mines d'Énergies » est accompagné depuis 2015 par la Fédération Française de Randonnée Pédestre – Comité départemental 13 (FFRandonnée) en vue d'une qualification en tant que GR® de Pays.

En effet, la FFRandonnée a pour objet statutaire le développement de la randonnée pédestre tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement et du tourisme. Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire de l'ex Pays d'Aix approuvait la demande d'homologation d'un itinéraire de 120 km en GR® de Pays. En janvier 2017, la Fédération a ainsi pré-homologué l'itinéraire et l'homologation définitive devrait avoir lieu au premier trimestre 2024.

Une fois l'itinéraire qualifié GR® de Pays, il restera éventuellement à le tracer/nettoyer par un défrichement, à le baliser puis à l'entretenir.

Par ailleurs, afin d'inciter les visiteurs itinérants à séjourner plus longtemps dans l'une des communes concernées par le GR® de Pays, il a été convenu de développer des boucles pédestres au sein de chaque commune traversée. Ces boucles d'une dizaine de kilomètres environ, connectées au GR® de Pays, ont pour but de permettre aux visiteurs de rester plus longtemps au cœur de la Provence.

Pour les portions d'itinéraires en dehors du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), deux conventions de partenariat tripartite ont été signées entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la FFRandonnée et la GVRando Gardanne (délibérations n°2018_CT2_044 du 08/02/2018 relative à l'aménagement, la surveillance, l'entretien et le balisage d'itinéraires de randonnée pédestre et n°2018_CT2_559 du 29/11/2018 relative à l'aménagement, la surveillance, le balisage et l'entretien des boucles pédestres locales définies au sein du topo rando du Gr® de Pays Provence, Mines d'énergies). Elles assurent ainsi la valorisation d'un balisage de qualité et la conservation des tronçons d'itinéraires mis en tourisme (« Sentier Provence, mines d'énergies », boucles locales connectées au GR® de Pays) et non-inscrits au PDIPR. En revanche, toutes les portions de l'itinéraire adossées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées sont balisées puis entretenues par les services concernés du Département.

Enfin, pour valoriser ces itinéraires et les faire découvrir et ainsi attirer un grand nombre de marcheurs français et étrangers, un TopoGuide® sera produit et mis à disposition dans les points de vente de nos partenaires.

Les prestations conventionnées comprenant la surveillance, le petit entretien courant et le balisage s'élèvent à 2 803,40 € TTC par an. Ces conventions arrivant à échéance, il est proposé de conclure une convention unique regroupant l'ensemble des missions afin de maintenir cette gestion courante pour une période d'un an, à charges égales, reconductible par tacite reconduction pour la même durée. Cette convention prendra effet à compter de sa signature par les parties concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016_CT2_211 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 concernant la demande d'homologation du sentier « Provence, Mines d'énergies » en GR® de Pays ;
- La délibération n°TVP-001-2841/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant sur les Orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme ;
- La délibération n°2017_CT2_506 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2017 décidant la création et la production d'un TopoGuide® Pour le GR® de Pays « Sentier Provence, Mines d'Énergies » ;
- La délibération n°2018_CT2_044 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 février 2018 approuvant une convention de partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre – Comité Départemental 13 et la GV Rando de Gardanne pour l'aménagement, la surveillance, le balisage et l'entretien du GR® de Pays « Sentier Provence, Mines d'Énergies » ;
- La délibération n°2018_CT2_559 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2018 approuvant une convention de partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre – Comité Départemental 13 et la GVRando de Gardanne pour l'aménagement, la surveillance, le balisage et l'entretien des boucles pédestres locales définies au sein du topo rando du GR de Pays Provence, Mines d'énergies ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribué un budget annuel de surveillance, d'entretien et de balisage de 2 803,40 euros TTC à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre - Comité départemental 13 « FFRandonnée ».

Article 2 :

Est approuvée la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la FFRandonnée et la GV Rando Gardanne ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 611, fonction 633.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4TOURI ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN